



Communiqué de presse

Jeudi 6 novembre 2014

60 000 postes dans l'éducation : le gouvernement tient ses engagements !

Les 60 000 postes seront bien créés d'ici 2017

⇒ Au 1^{er} septembre 2014, 24 666 emplois ont été créés pour l'Education.

22 206 postes ont été créés dans l'Education nationale respectivement via la Loi de finances rectificative 2012 (4 326 postes pour la rentrée 2012), la Loi de finances initiale 2013 (9 076 postes pour la rentrée 2013) et la Loi de finances initiale 2014 (8 804 postes pour la rentrée 2014) :

- Parmi ces postes, 1 536 postes sont des postes de titulaires et 18 070 des postes de stagiaires ;
- Budgétairement, cela s'est traduit par une augmentation de 422 M€ du budget du ministère de l'Education nationale ;

A ces postes pour l'Education nationale s'ajoutent les postes créés pour l'Enseignement supérieur (2 000) et dans l'Enseignement agricole (460).

⇒ Le projet de loi de finances 2015 prévoit la création de 10 561 postes supplémentaires, ce qui porte le total à 35 227 postes **soit plus de la moitié (58%) de l'objectif de 60 000 créations de postes.**

9 421 postes au sein du Ministère de l'Education nationale, qui seront mis devant élèves à la rentrée 2015, ce qui porte la somme des créations à 31 627 au sein du ministère de l'Education nationale :

- Parmi ces postes, 2 595 sont des postes de titulaires, ce qui portera la somme des créations de titulaires à 4 131 entre 2012 et 2015 ;
- Budgétairement, cela s'est traduit par une augmentation de 89 M€ du budget du ministère de l'Education nationale (267 M€ en année pleine sur l'année scolaire 2015-2016) ;

A ces postes du Ministère de l'Education nationale s'ajouteront les 1000 postes créés dans l'Enseignement supérieur et les 140 postes créés dans l'enseignement agricole.

⇒ Sur 2016 et 2017, ce sont donc 22 373 postes qui restent à créer au Ministère de l'Education nationale, soit un peu plus de 11 000 postes par an :

- La montée en charge des créations est cohérente et progressive.
- Budgétairement, cela représente une hausse de 500 M€ qui est bien prévue dans le budget triennal du Ministère de l'Education nationale, qui augmente de 800 M€ sur la période 2016-2017.

Les postes créés sont majoritairement des postes de stagiaires, car l'engagement et la priorité du gouvernement étaient bien de reconstituer d'abord une formation initiale des enseignants. Les stagiaires sont formés pendant deux ans : la première année en alternance en ESPE / salle de classe, puis l'année suivante à temps plein en classe. Au bout de ces deux années de formation, ils sont titularisés.

Ces choix ont toujours été pleinement assumés, et présentés comme tels, car il n'était pas souhaitable de continuer à recruter des enseignants qui étaient mis devant élèves sans aucune formation adaptée.

Cela s'est d'ailleurs traduit par la création des Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) dans chacune des académies.

Il ne s'agit pas d'un artifice comptable, puisque le coût de la remise en place d'une formation initiale digne de ce nom s'élève à 700 M€ pour la seule rémunération des étudiants stagiaires.

Ce qui était un artifice budgétaire, c'est de supprimer 22 000 postes de stagiaires entre 2007 et 2012 en supprimant la formation initiale des enseignants, et en mettant directement devant élèves des étudiants de niveau Master 2 qui venaient de quitter les bancs de l'université, sans aucune préparation.

Les créations de stagiaires se poursuivront en 2015, à hauteur de 6 276, afin de prévoir des postes supplémentaires, indispensables pour augmenter progressivement le nombre de titulaires recrutés au-delà du remplacement des départs en retraite.

A noter enfin qu'en plus des postes de stagiaires, le Gouvernement a choisi de mettre en place le dispositif des emplois d'avenir professeurs (EAP) pour faciliter l'accès des boursiers aux concours enseignants (10 000 bénéficiaires).

Par ailleurs, 2 095 postes de titulaires ont déjà été créés entre 2012 et 2014 dans le 1^{er} degré

Grâce à la Loi de finances rectificative de juillet 2012, 1 000 postes ont été recréés en urgence pour la rentrée 2012, afin de limiter les dégâts occasionnés par les précédentes suppressions de postes. Ils ont été complétés en 2013 (295 créations de postes de titulaires) et en 2014 (800 créations).

Inverser le mouvement plus rapidement, c'est-à-dire recruter plusieurs milliers de titulaires dès la rentrée 2012, n'était tout bonnement pas possible : en effet, l'ancienne majorité avait organisé la suppression de 5700 postes dans le 1^{er} degré en 2012. Les concours d'enseignants ont été organisés un an auparavant, donc en 2011. Ils étaient terminés au moment où François Hollande a été élu président de la République. Pour inverser la tendance massivement, il aurait fallu recruter dans l'urgence plus de 5 000 postes de professeurs des écoles titulaires supplémentaires en l'espace de quelques mois, qui plus est sans formation, ce qui n'aurait pas été raisonnable.

Ces 2 095 postes ont bien été créés en plus des postes nécessaires au seul remplacement des départs en retraite. Le nombre de créations de postes de titulaires va d'ailleurs s'accélérer sur le reste du quinquennat puisqu'il est prévu d'ouvrir chaque année près de 27 000 postes aux concours publics (les départs en retraite sont actuellement estimés à 20 000 par an).

Les créations de postes de titulaires ont été affectées en priorité dans le 1^{er} degré depuis 2012

Conformément à l'engagement de donner la priorité au 1^{er} degré, toutes les créations de postes de titulaires entre 2012 et 2014 ont été réalisées dans le 1^{er} degré uniquement. Cela représente un total de 2 095 postes créés.

A partir de 2015, les créations de titulaires sont réalisées dans le 1^{er} et le 2nd degrés : respectivement 811 postes dans le 1^{er} degré et 1 450 postes dans le 2nd degré :

- ⇒ La somme des créations de postes depuis 2012 dans le premier degré permettra pendant l'année scolaire 2015 d'afficher un total de 318 000 postes de titulaires, à comparer avec le point bas du quinquennat Sarkozy (313 000).
- ⇒ Les chiffres de 811 et 1 450 doivent être regardé par rapport au cumul des postes créés entre 2012 et 2015, dans le 1^{er} degré, soit 2 900 et dans le 2nd degré, soit 1450. La priorité donnée au 1^{er} degré est donc bien nette sur la période 2012-2014.
- ⇒ Par ailleurs, dans les années qui viennent, la démographie sera plus dynamique dans le second degré (+1500 postes nécessaires chaque année) que dans le 1^{er} degré (1000 postes). La répartition retenue pour 2015 permet donc d'assurer la démographie, tout en maintenant la priorité au 1^{er} degré.

Ces créations de postes ont permis de commencer à compenser les suppressions de postes du quinquennat Sarkozy, et ce dès juillet 2012, mais sans encore les annuler complètement.

Les postes créés ne sont pas intégralement absorbés par la démographie.

Dans le 1^{er} degré, 3 350 postes devant élèves ont été créés à la rentrée 2013, 2 355 à la rentrée 2014 et 2 511 seront créés à la rentrée 2015.

Ces postes sont bien des postes devant élèves, qu'ils soient occupés par des titulaires ou par des stagiaires.

A titre de comparaison, les besoins liés à la démographie sont estimés à 1 000 postes par an. Le solde est donc largement positif, et permet de financer le renforcement de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans, le « plus de maitres que de classes. »

Le ministère a fait le choix de ne pas saupoudrer ces postes nouveaux, mais de les cibler sur des territoires et des dispositifs prioritaires

Ainsi pour les rentrées 2013 et 2014,

- **Près de 1900 emplois ont été consacrés au dispositif « plus de maîtres que de classes »**. 1900 écoles ont obtenu en deux ans un professeur supplémentaire pour permettre un meilleur accompagnement des élèves ;
- **Environ 750 emplois ont été consacrés à la scolarisation des moins de trois ans**. Ce qui signifie qu'en 2 ans, 750 classes ont été ouvertes permettant au plus petits d'avoir les premières bases d'une scolarisation et donc d'apprentissages dont l'apport est essentiel pour la réussite future notamment pour les publics les plus défavorisés ;
- **Près de 1000 emplois en deux ans ont été consacrés à améliorer les équipes de remplacement** notamment dans les territoires où les suppressions passées avaient fortement dégradé la capacité de remplacement ;
- Enfin, à la rentrée 2014, ont été renforcés les moyens pour accompagner les élèves en situation de handicap. On peut citer notamment l'ouverture de 30 unités pour autistes ou encore la création de 350 postes d'accompagnants d'élèves en situation de handicap.

L'engagement n°36 de François Hollande prévoyait la création de 60 000 postes supplémentaires dans l'éducation, la mise en place d'un prérecrutement des enseignants avant la fin de leurs études et le rétablissement de la formation initiale.

Le gouvernement s'est donné les moyens de mettre pleinement en œuvre cet engagement : le prérecrutement a été mis en place avec les emplois d'avenir professeur, la formation initiale a été rétablie grâce à la création des Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) et des postes d'enseignants stagiaires, le triennal prévoit la création des 60 000 postes.

Service de presse : 01 55 55 30 10 – spresse@education.gouv.fr
education.gouv.fr/presse